

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 4 avril 2022

Convocation du : 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 17h30 le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de Jacques FRANCOU, secrétaire de séance.

**Présents :** Jacques FRANCOU ; Alain BOYOD ; Jean ROUSSEAU ; Monique BARTHELEMY ; Laurent CELCE ; Alain MANIVEL ; Christiane ACANFORA ; Michel RICOU-CHARLES ; Dominique TRUC ; Georges LESBROS ; Rémy FREY ; Fabien GASCARD ; Maurice CHAUTANT ; Josette REVOUX ; Jean-Marie GUEYRAUD ; Jean-Pierre BRIOULLE ; Olivier REGORD ; Christian GILARDEAU-TRUFFINET ; Christian AUBERT ; Jean BANAL ; Françoise BELLANGER ; Lamia CONTRUCCI ; Serge EYSSERIC ; Gérald GRIFFIT ; Claude DUBUT ; Bernadette SAUDEMONT.

**Absents et excusés :** Françoise PINET ; Anne-Marie GROS ; Marie-Paule ROGOU ; Roger AQUINO ; Robert PAUCHON ; Roland AMADOR ; Mallorie BOURGOGNE ; Jean-François CONTOZ ; Jean-Claude VALLIER ; Alain CAUSSE ; Rajaa TOUSSAINT.

**Pouvoirs :** Françoise PINET a donné pouvoir à Alain BOYOD ;  
Marie-Paule ROGOU a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES ;  
Roland AMADOR a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;  
Mallorie BOURGOGNE a donné pouvoir à Josette REVOUX ;  
Jean-François CONTOZ a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;  
Alain CAUSSE a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET.

**ORDRE DU JOUR : Fixation du produit de la taxe GEMAPI**

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

Vu les études ou les opérations prévues par la CLEDA et le SMIGIBA portant sur le montant du produit et de la taxe GEMAPI ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

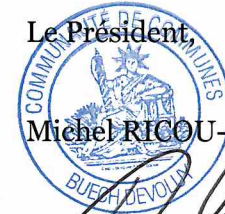
- **Décide** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 82 000€
- **Décide** de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

|                                    |           |                |            |
|------------------------------------|-----------|----------------|------------|
| Nombre de membres en exercice : 37 |           |                |            |
| Votants : 32 dont 6 pouvoirs       | Pour : 32 | Abstention : 0 | Contre : 0 |

Ainsi fait et délibéré à La Roche  
des Arnauds  
les jours, mois et an susdit.  
Pour copie conforme

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220404-De29\_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022

Pour le président

